

# FICHE MEMO

## ORGANISATION DES SERVICES PERISCOLAIRES

DOCUMENT A CONSERVER PAR LES FAMILLES

### 1- RESTAURANT SCOLAIRE (MATERNELLES ET ELEMENTAIRES)

#### 1-1 Réservations, absences, annulations

Les **inscriptions administratives** au service de restauration scolaire pour l'année 2024 2025 se font dans un premier temps via le portail famille, en cochant la case dédiée .

Pour les nouveaux arrivants, un code d'accès au site du prestataire en charge de la restauration scolaire (ELIOR) vous sera communiqué à l'issue de cette préinscription

Pour les familles possédant déjà un compte ELIOR, votre code actuel sera conservé.

Une fois l'**inscription administrative** validée par la Mairie, vous pourrez effectuer les réservations de repas

- Par l'application <https://apptable.elior.com/connexion> à l'aide du code d'accès fourni par le prestataire
- Ou directement par mail auprès de la Cheffe du restaurant scolaire : [av004012@elior.com](mailto:av004012@elior.com)

Modifications (annulations ou réservations) : au plus tard 48h avant la date de prise du repas.

Absences justifiées (avec fourniture d'un justificatif dans les 5 jours à [av004012@elior.com](mailto:av004012@elior.com))

- Décès d'un membre de la famille
- Fin ou interruption d'activité d'un ou des deux parents
- Absence de l'enseignant
- Journée de sortie ou voyage scolaire (pas de justificatif à fournir)
- Grève de l'enseignant (pas de justificatif à fournir)
- Maladie (certificat médical ou ordonnance au nom de l'enfant)

#### 1-2 Tarification / Paiement

Tarification au quotient familial :

TRANCHE DE QUOTIENT FAMILIAL	TARIF PAR REPAS MATERNELLES	TARIF PAR REPAS ELEMENTAIRES
Moins de 900€	4.50€	4.90€
901€ - 1300€	5.10€	5.50€
1301€ - 2500€	5.65€	6.05€
Au-delà de 2500€	5.80€	6.20€

Cas des PAI en panier repas : tarification de 1.60€/jour

2€ de pénalité par repas pour les repas non réservés

## 2 - ACCUEIL DU MATIN ET ETUDE DU SOIR (ELEMENTAIRES)

### 2-1 Organisation

Ecole élémentaire Louis GUILLEMOT	
Classes	CP au CM2
Accueil du matin	De 7h30 à 8h20
Accueil du soir	De 16h30 à 18h00 <b>Les départs sont possibles uniquement aux horaires suivants :16h30 - 17h00 - 18h00</b>
Lieu	Ecole élémentaire : 116 rue centrale
Contact	Portable périscolaire : 07-85-72-24-99

*L'étude du soir est uniquement surveillée et non dirigée. Les enfants peuvent, selon leurs souhaits, pratiquer une activité ou réaliser leurs devoirs. Il appartient à chaque famille de s'assurer du suivi des devoirs.*

### 2-2 Réservations, absences, annulations

Les réservations aux services périscolaires se font à partir du nouveau portail des familles AIGA-INOE, accessible via le lien :

<https://espacefamille.aiga.fr/index.html?dossier=11699089#connexion&115904>

2 créneaux de réservations sont possibles pour l'étude du soir : 16h30-17h00 ou 16h30-18h00

Pour toutes modifications de pointage, vous devrez les effectuer sur le planning dédié, en veillant à respecter impérativement le délai de prévenance :

- Modifications possibles jusqu'au vendredis qui précède 13h00

### 2-3 Facturation et règlements

FORFAIT ANNUEL D'ADHESION AUX SERVICES PERISCOLAIRES ELEMENTAIRES DE 15€ PAR FAMILLE POUR L'ANNEE

#### ACCUEIL DU MATIN :

Tarif à la séance, selon le barème de quotient familial suivant :

Tranche de quotient familial	Moins de 900€	0.80€
	De 901€ à 1300€	0.90€
	De 1301€ à 2500€	1.00€
	Plus de 2500€	1.10€

#### FACTURE TRIMESTRIELLE

#### ACCUEIL PERISCOLAIRE DU SOIR :

Service gratuit, sauf pénalités :

- Défaut d'inscription au service ou absence injustifiée : 3€ par séance
- A partir de 3 retards constatés : 5€